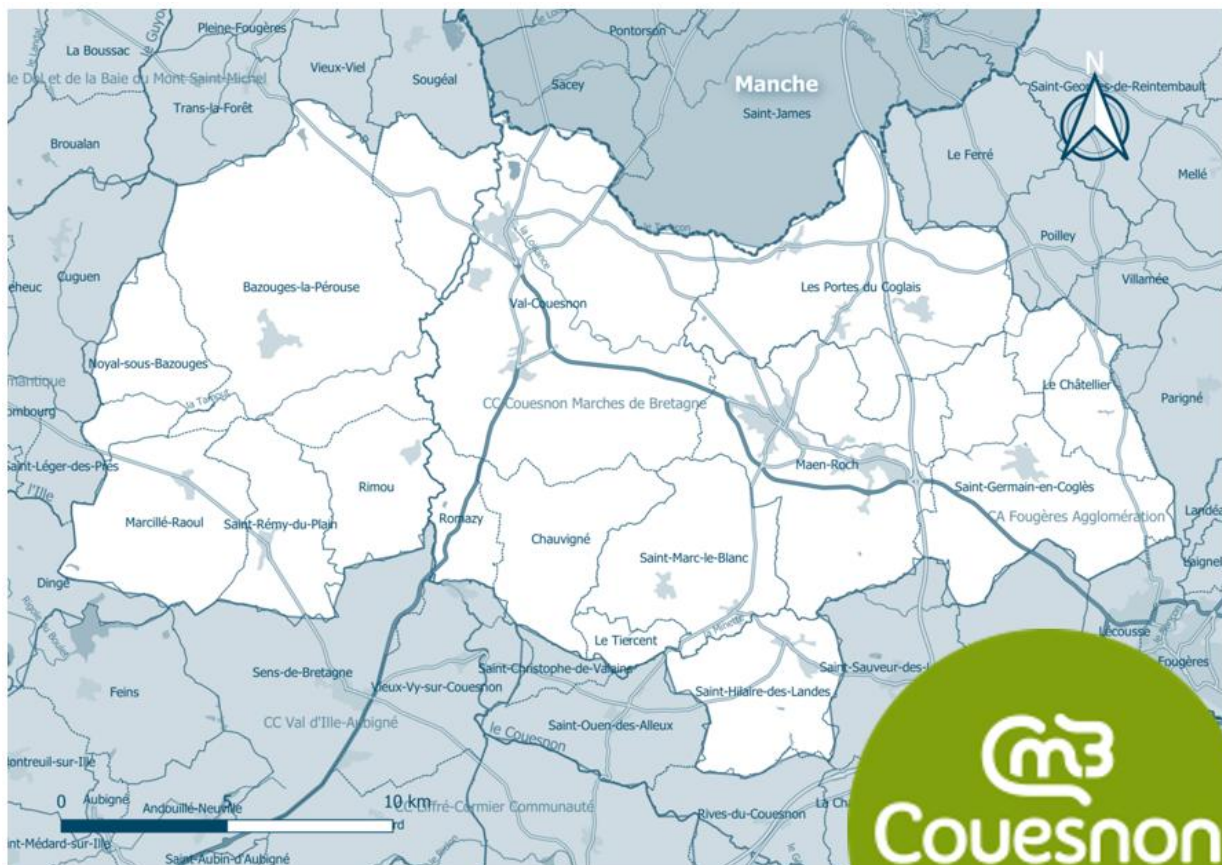




Liste des communes de + 5000 habitants

- **Maen Roch 5188 Hab**

Liste des communes de - 5000 habitants

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Bazouges-la-Pérouse 1893 Hab • Chauvigné 835 Hab • Le Châtelier 440 Hab • Le Tiercent 193 Hab • Les Portes du Coglais 2301 Hab • Marcillé-Raoul 735 Hab • Noyal-sous-Bazouges 380 Hab | <ul style="list-style-type: none"> • Rimou 352 Hab • Romazy 271 Hab • Saint-Germain-en-Coglès 2118 Hab • Saint-Hilaire-des-Landes 1051 Hab • Saint-Marc-le-Blanc 1631 Hab • Saint-Rémy-du-Plain 823 Hab • Val-Couesnon 4194 Hab |
|---|--|

Communes disposant d'un équipement d'accueil de gdv

Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25



Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Pas d'inscription de la CC Couesnon Marches de Bretagne dans le schéma départemental d'accueil des Gens du voyage d'Ille et Vilaine 2020/2025

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	SO
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage des Gdv dans le PLH	En cours
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	En cours
Accompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	SO

NR= non renseigné
SO= sans objet

Constats et enjeux

La CC Couesnon Marches de Bretagne n'avait aucune prescription en matière d'équipement dédié à l'accueil des ménages en résidence mobile dans le schéma départemental d'accueil des Gens du voyage d'Ille et Vilaine 2020/2025. L'étude d'opportunité inscrite au schéma pour tous les EPCI du département a été réalisée en 2022 pour définir la réalité des besoins. La commune de Maen Roch a dépassé le seuil des 5000 habitants pendant la période du schéma 2020/2025.

Enjeu de s'appuyer sur l'étude d'opportunité pour définir les orientations du schéma révisé

Les aires d'accueil

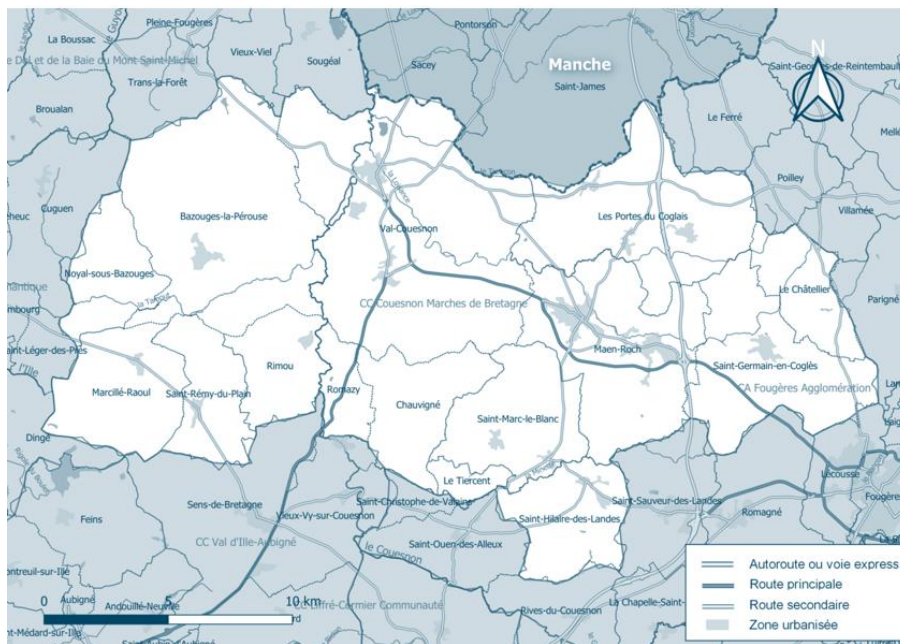
(Équipements

adaptés aux ménages isolés)

Aucune aire inscrite au schéma 2020/25

Aucun emplacement ménage

1 commune ayant dépassé le seuil des 5000 habitants entre 2020 et 2025



Constats et enjeux

Aucun équipement remplissant une fonction d'aire de passage permettant d'accueillir les ménages isolés souhaitant stationner de quelques jours à quelques mois sur l'EPCI.

Enjeu d'analyser la réalité des passages sur l'EPCI depuis 2020 pour évaluer les besoins d'accueil des ménages sur le territoire de la CC Couesnon MARCHES DE BRETAGNE.



PROJET



Les aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)

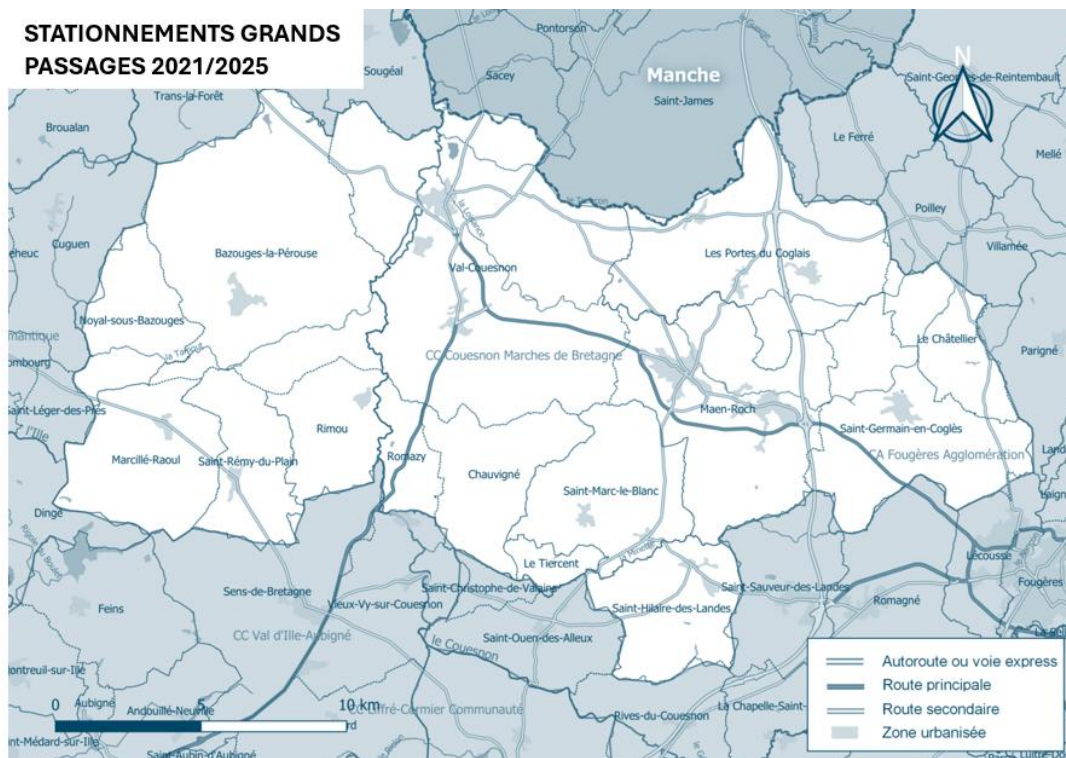
Pas de prescription au schéma 2020/25 ●

Aucune demandes entre 2020 et 2025 ●

Aucun stationnement entre 2020 et 2025 ●

Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024/2025
Demandes reçues	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●
Communes impactées par les installations	0 ●	0 ●	0 ●	0 ●

STATIONNEMENTS GRANDS PASSAGES 2021/2025



Installations de groupes de plus de 50 caravanes
sur Terrains publics



Installations de groupes de plus de 50 caravanes
sur Terrains privés

Constats et enjeux

Pas de demande ni d'installation sur la durée du schéma 2020 / 2025

Aucun enjeu sur cette thématique des grands passages sur la durée du schéma 2026/32.



PROJET



Les terrains soupapes (aires de grands passages d'1 ha ou moins) (Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 50 caravanes)

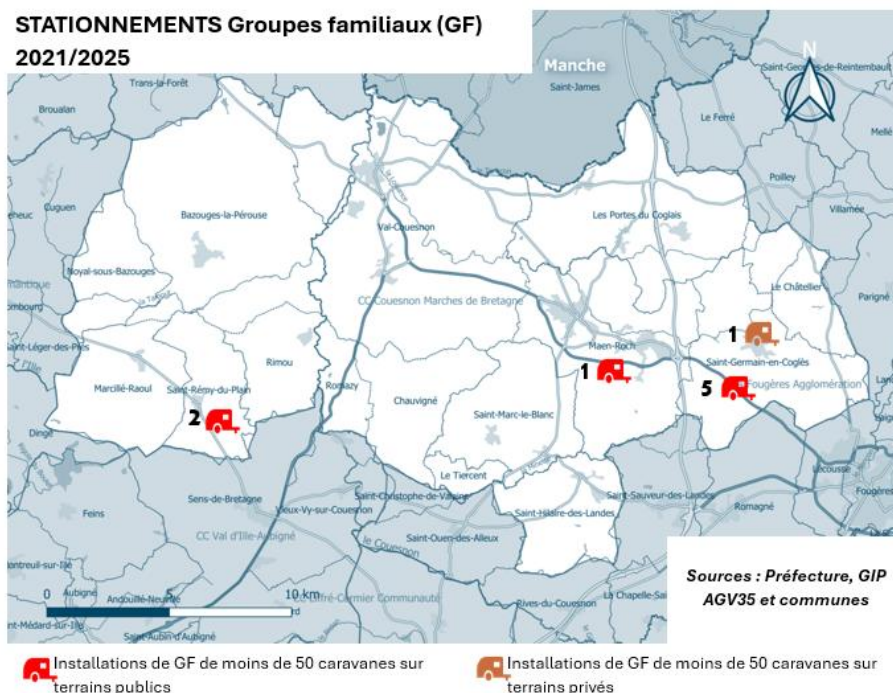
Pas de prescription au schéma 2020/25 ●

10 stationnements diffus entre 2020 et 2025 ●

3 communes impactées par des stationnements entre 2020 et 2025 ●

Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 50 caravanes)				TOTAL
	2021	2022	2023	2024 2025	
MAEN ROCH	0 ●	0 ●	0 ●	1 ●	1 ●
SAINT-GERMAIN EN COGLES	1 ●	2 ●	1 ●	2 ●	6 ●
SAINT-REMY DU PLAIN	1 ●	1 ●	0 ●	0 ●	2 ●
TOTAL	2	3	1	3	9

STATIONNEMENTS Groupes familiaux (GF) 2021/2025



Constats et enjeux

9 stationnements hors équipements dédiés entre 2021 et septembre 2025. Tendance depuis 2021 à un stationnement par an sur Saint-Germain en Cogles et/ou Maen Roch. Les petits groupes de passage cherchent des solutions sur l'EPCI. Les maires et l'EPCI privilégient la médiation et la signature de conventions pour cadrer les stationnements (durée, paiement, lien, etc.)

Enjeu de mesurer l'évolution avec la CC de Couesnon Marches de Bretagne sur la durée du schéma 2026/32 pour vérifier si un nouveau besoin émerge. Une nouvelle évaluation est à prévoir dans les 2 ans à compter de l'adoption du schéma.



PROJET



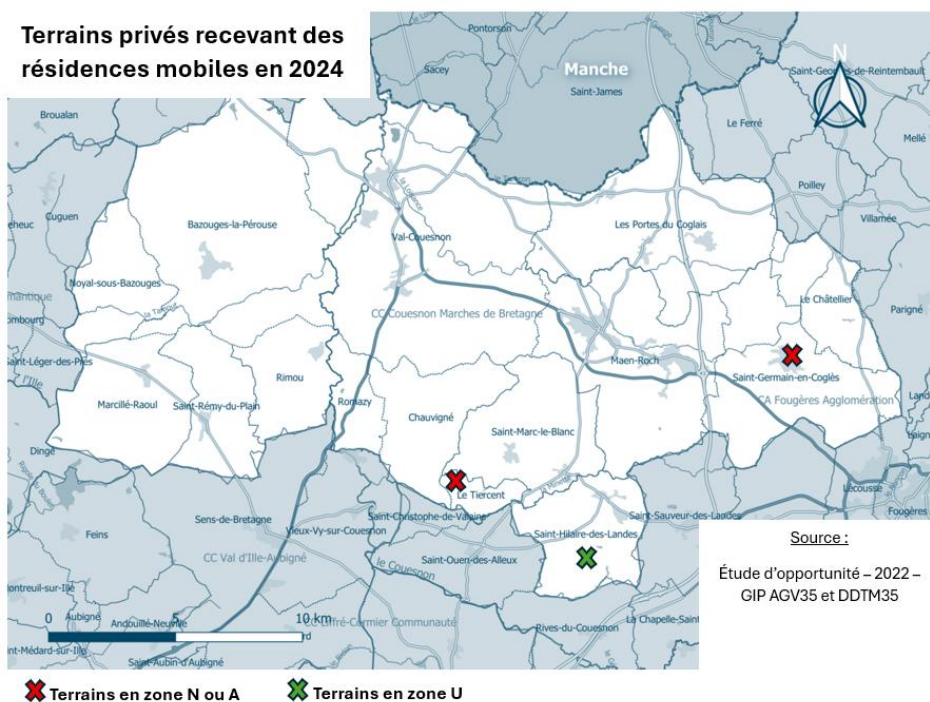
Les solutions d'habitat diversifié

(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/0 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/0 ●
Autres équipements réalisés	/
Type d'équipement :	/
Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi) au stationnement de résidences mobiles	0

Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	1 (étude opportunité 2022 GIP AGV35 DDTM 35)
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	2 (étude opportunité 2022 GIP AGV35 DDTM 35)
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir

Terrains privés recevant des résidences mobiles en 2024



✗ Terrains en zone N ou A

✚ Terrains en zone U

Constats et enjeux

Pas d'identification de ménages en demande d'ancrage sauf la famille stationnant sur la commune de Saint-Germain-en-Coglès depuis mai 2021 mais son premier souhait est de s'installer sur la commune de Fougères. Il y a nécessité d'approfondir le projet avec la famille. Pas de demande formalisée auprès de la commune ou des services sociaux du territoire. Recensement des terrains privés sur les communes de l'EPCI à approfondir sur les communes n'ayant pas répondu à l'étude de 2024. Nombre de terrain possiblement régularisables à évaluer avec les mairies et les services de la DDTM

Enjeu de d'approfondir l'étude de 2022 pour identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N) et évaluer la réqlité des besoins d'ancrage su la CC Couesnon Marches de Bretagne.



PROJET



Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

2025	Pas d'équipement sur l'EPCI
Coordination du projet social	/
Nombre de réunion projet social	/
Livret d'accueil adapté	/
Protocole de scolarisation	/
Nombre de réunion scolarisation	/
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	0

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.

Pas de terrain de ce type identifié dans le cadre de la révision du schéma. À approfondir pendant la durée du schéma 2026/31.

Constats et enjeux

Pas de projet social mis en oeuvre spécifiquement pour un équipement puisqu'il n'y avait pas de prescription dans le schéma 2020/2025. En revanche élus et services se sont mobilisés pour une famille qui stationne de manière durable sur le territoire de Saint-Germain en Cogles (Ecole; CTEA).

Enjeu de formaliser un projet social autour du futur équipement communautaire (ces actions de coordination entre les acteurs de la gestion et du développement social favorisent l'accès aux droits des ménages usagers des aires).

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (Santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des aires : cf annexe 1)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
			ETP
			ETP
Régie			ETP
			ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Vice-présidence à la culture et au sport, aux relations aux collèges et à la communication ●
Technicien EPCI en charge	Responsable du pôle urbanisme Habitat mobilité ●
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	3/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	0/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	/

Constats et enjeux

Interlocuteurs techniques et politiques identifiés vis à vis des enjeux de gestion des stationnements et à la coordination acteurs.

Enjeu de davantage s'impliquer dans les instances politiques et techniques du schéma.

Pas d'équipement sur l'EPCI

Date de la visite :

Nom du rédacteur :

Représentant de l'EPCI :

Normes en vigueur : Équipement	
La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	/
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	/
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	/
Normes en vigueur : Gestion	
La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	/
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	/
Païement du droit d'usage régulier	/
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	/
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	/
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	/
Éléments complémentaires	
Règlement intérieur conforme au décret et affiché	/
Accès à internet (wifi)	/
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	/
Absence de Mobil-home	/
Absence de Cabanisation	/
Absence d'encombrants/ferraille	/
Logiciel départemental de gestion	/
Absence de dettes au 31/12/2024	/

Constats et enjeux

PROJET

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé



Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	L'aire d'accueil n'apparaît pas comme la solution la plus adaptée pour répondre aux besoins identifiés sur la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne.
Aire de petit passage	Enjeu d'une réponse aux stationnements diffus sur l'EPCI. L'aire de petit passage peut être une réponse sur les communes de moins de 5000 habitants notamment sur la commune de Saint-Germain en Coglès.
Aire de grand passage/soupape	Vigilance sur l'évolution des stationnements. Évaluation à réaliser dans les deux ans à compter de la signature du schéma départemental afin de confirmer ou pas le besoin d'identifier une aire de grand passage de petite capacité sur l'EPCI. Cette aire, créée sur la commune de plus de 5000 habitants de l'EPCI (Maen Roch) serait composée d'une partie en herbe pour la saison estivale, et d'une partie en dur pour la saison hivernale. Capacité d'accueil de 10 à 15 ménages.
Besoin de solution d'ancrage	Pas de demandes ni de besoins identifiés sur l'EPCI dans le cadre du diagnostic du schéma. Il y a lieu de travailler le projet avec la famille actuellement installée sur la commune de Saint-Germain en Coglès.
Terrains privés de gens du voyage	Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés accueillants des résidences mobiles (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles.
Développement social	Enjeu de prise en compte des besoins des gens du voyage de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, écoles notamment) lorsque le ou les équipements seront créés.
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	Renforcer l'implication de la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne dans le suivi du schéma + enjeu de gouvernance du GIP AGV35, outil de mise en œuvre du schéma

Déclinaisons territoriales des orientations du schéma 2026/2032



EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres équipements
MAEN ROCH	/		1 TFL*	Concernant les stationnements diffus de groupes familiaux et/ou de grands passages sur l'EPCI, poursuivre le principe de privilégier la médiation au cas par cas (après diagnostic de la situation et avec appui financier de la commune concernée par l'EPCI) plutôt que de réaliser un terrain dédié à cet usage de type terrain de grands passages (Été/hiver) de 6000 m2 . Situation à réévaluer dans les 2 ans qui suivent l'adoption du SD.
SAINT-GERMAIN EN COGLES	/	/	/	1 terrain de petits passages (Été) 3000 m2
Précisions des copilotes du schéma	*Agir sur l'enjeu de l'ancrage du ménage identifié • Si besoin identifié, formaliser une réponse diversifiée d'habitat adapté • Recherche et identification de foncier *TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses			

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	Actions complémentaires
MAEN ROCH	/	/	/	Protocole de scolarisation et livret d'accueil + réunion de bilan annuel (pour le terrain de grands passages de 6000 m2) ●
SAINT-GERMAIN EN COGLES	/	/	/	Protocole de scolarisation et livret d'accueil + réunion de bilan annuel (pour le terrain de petits passages de 3000 m2) ●
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À faire

À revoir

À poursuivre et/ou développer



PROJET



ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des aires :

Accueil des usagers	EPCI
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement	
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire	
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)	
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours	
Remise et présentation du règlement intérieur	
Signature du règlement intérieur	
Attribution d'un emplacement et remise des clefs	
Etat des lieux de l'emplacement attribué	
Explications relatives aux installations techniques	
Encaissement des cautions	
Encaissement des prépaiements	
Ouverture des compteurs de fluides	
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.	
Fonctionnement de l'aire	
Écoute et traitement des demandes des usagers	
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires ext	
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)	
Information des usagers des situations de consommation des fluides	
Prépaiement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles	
Edition et distribution des factures	
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements	
Gestion des commandes fournitures	
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2	
Remplir le logiciel de gestion	
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)	
Tenue d'un carnet de bord (main courante)	
Gestion des intervention entreprises extérieures	
Veille sur l'état des équipements et installations	
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine	
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)	
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire	
Fonctionnement de la Régie	
Préparation des régies (avances et recettes)	
Réalisation des factures et états de situation	
Encaissement des redevances et consommations de fluides	
Relance des usagers sur factures à payer	
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés	
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes	
Établissement des soldes et états de situation de caisse	
Transferts des fonds vers le Trésor Public	
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels	



PROJET



Entretien de l'aire		EPCI
Gestion du parc de déverrouillage le cas échéant		
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés		
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voiries, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune, ..)		
Nettoyage saisonnier (déneigement, ramassage des feuilles)		
Nettoyage du local d'accueil		
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)		
Nettoyage des abords de l'aire et de l'accès à l'équipement		
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif		
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie		
Nettoyage du parc de déverrouillage s'il existe		
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)		
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)		
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin		
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)		
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux		
Travaux de gros entretien annuel		
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires		
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils		
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et services de droit commun		EPCI
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles gdv		
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)		
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)		
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun		
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux		
Lien entre les familles et établissements scolaires		
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)		
Organisation et animation de réunions des usagers		
Contribution à une meilleure connaissance des gdv sur le territoire		
Médiation entre gdv et riverains des aires si besoin		
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)		
Gestion des stationnements hors aires sur l'EPCI		
Gestion des terrains de petits passage		
Gestion des terrains familiaux locatifs		
Gestion des stationnements hors équipements dédiés		
o Diagnostic de situation		
o Médiation entre les gdv et la mairie ou le propriétaire privé		
o Établissement d'une convention		
o Encaissements liés à la convention		
o Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site si besoin		
o Le cas échéant, engagement et suivi des procédures		